COMPTE RENDU SOMMAIRE - CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 JUIN 2019

L'An Deux Mille Dix-neuf, le jeudi vingt juin à 20^H30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Brigitte LE MEN, Maire.

Secrétaire de séance : M^{me} HUGUENIN.

Présents: M^{me} LE MEN, M. WALGER, M^{me} LE GLÉAU, M. CROUZET, M. VALTON, M^{me} BESNARD, M. LEDOS, M. QUÉLENNEC, M^{me} TAVERNIER, M^{me} LOMMERT, M. PRIZE (arrivé à 20^H58), M^{me} HUGUENIN, M. LE DÉVEHAT, M. MAURUGEON, M. LE SAUCE, M. HAMON.

Excusés : M^{me} BRIAND, M^{me} FANTOU, M^{me} COËTMEUR (pouv. à M. LE DÉVEHAT), M^{me} ROBIN (pouv. à M^{me} LE MEN), M^{me} BRETAUD, M. TESTARD.

Absent: M. JOUAN.

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des présents le compte rendu de la séance du 09 mai 2019.

ZAC LES PETITS PRÉS – COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITÉ 2018

(Contre: 0 / Abstention: 0 / Pour: 18).

Le Conseil Municipal prend acte et adopte le compte-rendu annuel à la collectivité 2018 de la ZAC Les Petits Prés, présenté par Monsieur Louis-Marie BELLIARD - chargé d'opération de la ZAC Les Petits Prés au sein de "Territoires et Développement", qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 9 046 783 € H.T.

ZAC LES PETITS PRÉS – AVENANT N° 3 A LA CONCESSION D'AMÉNAGEMENT

(Contre: 0 / Abstention: 0 / Pour: 18).

Madame le Maire a rappelé l'avenant n° 1 en 2012 qui avait pour objet de fixer le montant de la participation de la commune à l'équilibre de l'opération et l'avenant n° 2 signé en 2018 modifiant le montant de la participation de la commune et fixant la participation de la ZAC au financement d'équipements publics communaux.

Compte tenu de l'avancement de la ZAC et du besoin croissant d'équipements publics communaux, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer un avenant n° 3 fixant la participation de la ZAC à trois équipements communaux (Abri Détente, salle de tennis et aménagement extérieur du pôle Enfance-Jeunesse) pour un montant de 266 674 € HT.

ZAC LES PETITS PRÉS – MODIFICATIF DU PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

(Contre: 0 / Abstention: 0 / Pour: 18).

Le Conseil Municipal approuve également la mise à jour du projet du dossier de réalisation et du programme des équipements publics (Abri Détente, salle de tennis et aménagement extérieur du pôle Enfance-Jeunesse) permettant le versement à la commune de participations complémentaires pour un montant de 266 674 € HT.

RENNES MÉTROPOLE – COMPOSITION DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE POUR LE PROCHAIN MANDAT 2020 – 2026

(Contre: 0 / Abstention: 1 - M^{me} BESNARD / Pour: 17).

En vertu de l'échéance fixée par la loi, les conseils municipaux des communes membres de Rennes Métropole doivent se prononcer par délibération avant le 31 août 2019 sur la composition du Conseil métropolitain siégeant à compter de mars 2020.

Le Conseil Municipal décide, à la majorité, de valider le nombre de sièges total pour l'effectif du Conseil Métropolitain de Rennes Métropole égal à 112 sièges répartis selon le "mini accord local" (112 au lieu de 102) comme suit :

	Nombre de sièges après			
Communes	renouvellement général des			
	conseils municipaux en mars			
1 07 0 W Z	2020			
ACIGNÉ	2			
BÉCHEREL	1			
BETTON	2			
BOURGBARRÉ	1			
BRÉCÉ	1			
BRUZ CESSON-SEVIGNÉ	4 4			
CHANTEPIE CHARTES DE RESTACNE	2			
CHARTRES DE BRETAGNE	2			
CHAVAGNE	1			
CHEVAIGNÉ	1			
CINTRÉ	1			
CLAYES	1			
CORPS-NUDS	1			
GÉVEZÉ	2			
LA CHAPELLE-CHAUSSÉE	1			
LA CHAPELLE-DES-FOUGERETZ	1			
LA CHAPELLE-THOUARAULT	1			
LAILLÉ	2			
LANGAN	1			
LE RHEU	2			
LE VERGER	1			
L'HERMITAGE	1			
MINIAC-SOUS-BÉCHEREL	1			
MONTGERMONT	1			
MORDELLES	2			
NOUVOITOU	1			
NOYAL-CHATILLON-SUR-SEICHE	2			
ORGÈRES	1			
PACÉ	2			
PARTHENAY-DE-BRETAGNE	1			
PONT-PÉAN	1			
RENNES	49			
ROMILLÉ	1			
SAINT-ARMEL	1			
SAINT-ERBLON	1			
SAINT-GILLES	1			
SAINT-GRÉGOIRE	2			
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE	2			
SAINT-SULPICE-LA-FORÊT	1			
THORIGNÉ-FOUILLARD	2			
VERN-SUR-SEICHE	2			
VEZIN-LE-COQUET	2			

RENNES MÉTROPOLE – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA REDIFFUSION DE L'OPÉRA "LE VAISSEAU FANTÔME" DE WAGNER

(Contre: 0 / Abstention: 0 / Pour: 18).

Malgré l'annulation de la retransmission de l'opéra en plein air le jeudi 13 juin 2019 (mauvaises conditions météorologiques), le Conseil Municipal valide la convention avec Rennes Métropole définissant les droits et obligations des différents partenaires pour cette prestation de retransmission ainsi que le montant de la subvention à verser à Rennes Métropole.

RENNES MÉTROPOLE – CONVENTION DE MISE EN RÉSERVE FONCIÈRE N° 10.040 PROPRIÉTÉ 7 RUE PIERRE TEXIER – AVENANT N° 2

(Contre: 0 / Abstention: 0 / Pour: 18).

Dans le cadre de la mise en réserve foncière n° 10.840 pour une partie de la propriété sise 7 rue Pierre Texier, la commune a souhaité reprendre la gestion d'une partie du bien. Il s'agit d'un appartement situé au rez-de-chaussée de la maison en fond de cour, logement qui était confié à l'AIVS jusqu'à maintenant.

Cette reprise de gestion directe du bien intervient dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain.

CONVENTION LOCALE POUR L'ENFOUISSEMENT COORDONNÉ DES RÉSEAUX AÉRIENS DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES DE ORANGE ET DES RÉSEAUX AÉRIENS DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITE ÉTABLIS SUR SUPPORTS COMMUNS — CHOIX DE L'ATTRIBUTION DE LA PROPRIÉTE DES INSTALLATIONS SOUTERRAINES DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

(Contre: 0 / Abstention: 0 / Pour: 18).

Dans le cadre des effacements des réseaux, un nouveau protocole national portant sur la propriété des installations de communications électroniques a été mis en place. Ce protocole a été décliné localement au travers d'un accord cadre qui a été signé par l'AMF 35, Orange, Rennes Métropole et le SDE 35 en décembre dernier.

Toutes les opérations d'effacement des réseaux Télécom avec au moins un appui commun entrent désormais dans ce cadre.

Pour les prochaines opérations d'effacement de réseaux, il est demandé aux communes de se positionner et de choisir un régime final de propriétés des ouvrages (fourreaux, chambres). Deux options sont proposées :

Option A : la commune garde la propriété.

Option B: la commune laisse la propriété à Orange.

Le Conseil Municipal décide de choisir l'option B, la commune laissant la propriété à Orange et autorise Madame le Maire à signer la convention devant intervenir.

FIXATION DES TARIFS POUR LA LOCATION DES COURTS DE TENNIS EXTÉRIEURS ET DES TERRAINS DE BEACH

(Contre: 0 / Abstention: 0 / Pour: 18).

Sur proposition de la commission Finances réunie le 17 juin 2019, le Conseil Municipal décide de valider les tarifs pour la location des courts de tennis et des terrains de beach à compter du 1^{er} août 2019 jusqu'au 31 juillet 2020, comme suit :

Location courts de tennis	Tarifs du 01/08/2019 au 31/07/2020
Les courts extérieurs	
* Adultes et enfants bénéficiaires de la CARTE SORTIR	Gratuit
* Adultes (plus de 25 ans) adhérents au TCM	Gratuit
* Adultes (plus de 25 ans) non adhérents au TCM	20 €
* Jeunes de moins de 25 ans adhérents au TCM	Gratuit
* Jeunes de moins de 25 ans non adhérents au TCM	6 €
* Carte "famille" non adhérente au TCM	25 €
* Entreprises montgermontaises (du lundi au jeudi jusqu'à 18 ^H)	26 €
* Badge d'accès aux courts extérieurs perdu	35 €
Les courts couverts	
* Pour les entreprises de la commune (par personne pour 1 heure hebdo)	110 €

Location terrains de beach	Tarifs du 01/08/2019 au 31/07/2020	
* Adhérents du MVBC et Badminton Montgermontais	Gratuit	
* Badge équipe pour 6 personnes	26 €	
* Badge d'accès aux terrains de beach perdu	35 €	

FIXATION DES TARIFS PÉRISCOLAIRES

(Contre: 0 / Abstention: 0 / Pour: 18).

Sur proposition de la commission Finances du 17 juin 2019, le Conseil Municipal fixe les tarifs périscolaires à compter du 1^{er} août 2019 jusqu'au 31 juillet 2020, avec une augmentation de 1,9 %, comme suit :

TARIF DES PRESTATIONS EXTRA-SCOLAIRES DU 01/08/2019 AU 31/07/2020

RÉPARTITION PAR TRANCHE (BASE DE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL CAF)	Prix du repas enfants Mgtais	Prix du repas enfants non Mgtais	Goûter de garderie	Etude surveillée	Temps d'Activité Périscolaire *	Garderie au 1/4 d'heure
Tranche 1 : moins de 509 €	1,64 €	1,95€	0,26 €	0,71 €	0,37 €	0,12€
Tranche 2 : de 509,00 € à 566,99 €	2,46 €	2,93 €	0,38 €	1,07 €	0,55€	0,18 €
Tranche 3 : de 567,00 € à 799,99 €	3,28 €	3,91 €	0,51 €	1,42 €	0,73 €	0,24 €
Tranche 4 : de 800,00 € à 1 249,99 €	4,11 €	4,88 €	0,64 €	1,78 €	0,91 €	0,30 €
Tranche 5 : de 1 250,00 € à 1 699,99 €	4,93 €	5,86 €	0,77 €	2,13 €	1,10 €	0,37 €
Tranche 6 : 1 700,00 € et plus ou revenu ou attestation CAF non communiqué	5,75 €	6,83 €	0,90 €	2,49 €	1,28 €	0,43 €

Toutes prestations non décommandées la veille seront facturées, sauf justificatif médical. Les prestations feront l'objet d'une $\frac{10\%}{1000}$ en cas d'absence de préinscription sur le portail famille.

AUTRES PRESTATIONS DE RESTAURATION	Prix du repas au 01/08/2019	
Prix pour groupes, stages : - de 18 ans	6,73 €	
+ de 18 ans	8,20 €	
Prix pour le personnel communal, employés de service Ecole Notre Dame	5,07 €	
Prix pour les enseignants (Subvention de l'Académie incluse)	6,20 €	
Prix pour les apprentis employés sur la commune : 1 ^{re} année	4,49 €	
Prix pour les apprentis employés sur la commune : 2 ^e année	4,68 €	
Prix de repas animation intergénérationnel	5,00 €	
Prix du repas pour le prestataire de marché CLE	4,11 €	
Prix du goûter pour la prestation du marché CLE	0,64 €	

FIXATION DES TARIFS DES SPECTACLES SAISON CULTURELLE 2019/2020

(Contre: 0 / Abstention: 0 / Pour: 18).

Le Conseil Municipal valide les tarifs des spectacles suivants pour la saison culturelle 2019/2020, à 6 € pour un adulte, 4 € pour les étudiants et les demandeurs d'emploi, 2 € pour les bénéficiaires de la carte

Sortir et gratuit pour les moins de 12 ans.

- 17 novembre 2019 : Duo piano Arsenian Alaire
- 02 ou 09 février 2020 : Jazz Opus Swing Trio
- 1^{er} mars 2020 : Spectacle Kamishibai
- 04 avril 2020 : Théâtre Connexion(s)

A LA DÉCOUVERTE DE NOTRE PATRIMOINE - OCTOBRE 2019 - FIXATION DES TARIFS

(Contre: 0 / Abstention: 0 / Pour: 18).

Le Conseil Municipal valide les tarifs pour la 6^e édition de la découverte de notre patrimoine qui aura lieu le samedi 12 octobre 2019, à savoir : 10 € pour un adulte, 2 € pour les bénéficiaires de la carte Sortir ! et les étudiants, les demandeurs d'emploi et gratuit pour les moins de 18 ans.

COMMÉMORATION DU 09 JUILLET – FIXATION DU PRIX DES REPAS

(Contre: 0 / Abstention: 0 / Pour: 18).

Dans le cadre de la commémoration du 75^e anniversaire de l'accident d'avion de 3 aviateurs américains à MONTGERMONT le 09 juillet 1944 qui aura lieu le mardi 09 juillet 2019, un repas est proposé le soir suivi d'un spectacle.

Le Conseil Municipal valide le tarif du repas à $10 \in \text{le repas}$, $5 \in \text{pour les enfants de 6 à 10 ans et gratuit pour les moins de 6 ans.$

MÉDIATHEQUE - DÉSHERBAGE ANNUEL

(Contre: 0 / Abstention: 0 / Pour: 18).

Comme les années précédentes, le désherbage oblige à retirer de l'inventaire de la médiathèque un certain nombre d'ouvrages et collections vétustes, détériorés, obsolètes et documents "disparus" (jamais rendus, perdus ou abîmés et remplacés). Pour cette année, l'inventaire a dénombré 446 documents dont 442 livres et 28 collections de périodiques à éliminer, au vu des critères énoncés cidessus et

10 documents "disparus".

Le Conseil Municipal décide de donner les documents aliénables (doc. imprimés et CD) au CCAS de MONTGERMONT, à l'épicerie sociale l'Escale et aux Restos du Coeur, ou en fonction de leur état, de les détruire. Les DVD et les cédéroms ne pouvant être donnés (droits de prêt et de consultation rattachés à ces documents ne peuvent pas être cédés) seront détruits.

RÈGLEMENT DU MARCHÉ DE NOËL

(Contre: 0 / Abstention: 0 / Pour: 18).

L'équipe d'organisation a souhaité apporter une nouveauté au Marché de Noël en organisant une tombola qui sera alimentée par les créations des exposants qu'ils devront remettre à leur arrivée. Suite à cette modification, le Conseil Municipal valide le règlement du Marché de Noël ainsi modifié.

CHARTE DÉPARTEMENTALE POUR LES OBSÈQUES DIGNES ET SÉPULTURES DÉCENTES DE PERSONNES ISOLÉES ET/OU AUX RESSOURCES INSUFFISANTES

(Contre: 0 / Abstention: 0 / Pour: 18).

Depuis plusieurs années, des membres des Collectifs Dignité Cimetière Brétilliens, des professionnels et élus travaillent ensemble pour permettre aux personnes décédées, aux ressources insuffisantes et/ou dans l'isolement, d'avoir des obsèques dignes et une sépulture décente.

Ce travail partenarial et de coopération existe depuis plusieurs années à RENNES. Au niveau national, la réflexion est en cours.

Le département d'Ille-et-Vilaine propose donc une "Charte Départementale pour les obsèques dignes et sépultures décentes de personnes isolées et/ou aux ressources insuffisantes".

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à cette charte départementale.

CHARTE D'ENGAGEMENT DANS UNE DÉMARCHE EXPERIMENTALE D'ACCESSIBILITÉ

Présentation d'une charte d'engagement dans une démarche expérimentale d'accessibilité rédigée par l'association des maires du Morbihan.

INFORMATIONS

Date des prochains conseils municipaux

- ▶ Jeudi 12 septembre 2019
- ▶ Jeudi 10 octobre 2019
- ▶ Jeudi 07 novembre 2019
- ▶ Jeudi 05 ou 19 décembre 2019

Prochaines manifestations

- ▶ Fête des TAP le 21 juin 2019
- ► Commémoration du 09 juillet

Communication pré-électorale

AFFICHE LE : RETIRE LE :

MONTGERMONT, le 21 juin 2019

Le Maire, Brigitte LE MEN